

N°	0	3	8
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

<p>OBJET :</p> <p>-Approbation du compte rendu du précédent Conseil d'Administration</p> <p>-Budget Primitif 2003</p> <p>-Adhésion de l'Oise</p> <p>-NATURA 2000</p> <p>-Emploi d'animateur</p> <p>-Marché migrants</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>02 décembre 2002</p> <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 12</p> <p>Présents 6</p> <p>Votants 6</p>	<p>L'an deux mil deux</p> <p>Le lundi 23 décembre à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis dans les locaux de l'Institution sous la présidence de M. LACHEREZ.</p> <p>Etaient présents : MM CAPON, DELCOURT, DUHAMEL, LACHEREZ, LOTTIN, SENEAL</p> <p>Absents excusés : MM. ARCILLON, LEJEUNE, BIGNON, LOIN, PECQUERY, GARRAUD</p> <p align="center"><u>- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2002</u></p> <p>Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.</p> <p align="center"><u>- Budget Primitif 2003</u></p> <p>Le Président présente le budget primitif 2003. La section de <u>Fonctionnement</u> s'équilibre en dépenses et recettes à 98 658 €. Celle d'Investissement s'équilibre quant à elle en dépenses et recettes à 46 134 €.</p> <p>Après délibération le Conseil d'administration, à l'unanimité, vote l'adhésion de l'Institution au CNFPT et au centre de gestion et refuse l'octroi de subventions à l'EPTB du Vidourle.</p> <p align="center"><u>- Adhésion de l'Oise</u></p> <p>Lors de sa séance du 9 décembre 2002, la commission permanente du Conseil général de l'Oise a délibéré favorablement pour son adhésion à l'Institution Interdépartementale 76/80 pour la gestion et la valorisation de la Bresle. Une révision du règlement intérieur était nécessaire et a été réalisée par les membres du Conseil d'administration. Ce nouveau règlement adopté par l'Institution devra l'être par les trois départements membres.</p> <p align="center"><u>- NATURA 2000</u></p> <p>Un document d'objectifs doit être mis en place sur le site de la Bresle. Les structures susceptibles de porter ce projet sont l'ADASEA (Association Départementale pour</p>
--	--

l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles, association loi 1901, établissement public sous tutelle du ministère de l'agriculture) de Seine-Maritime, et l'Institution Interdépartementale.

Le Conseil d'administration se prononce favorablement quant à la position de l'Institution en tant que structure porteuse avec l'ADASEA, du document d'objectifs pour le site NATURA 2000 vallée de la Bresle (PIC n°16).

- Recrutement de « l'animateur vallée de la Bresle »

Il reste jusqu'au mois de mai 2003 pour recruter un EMPLOI JEUNE. Le profil de poste d'animateur budgété à l'exercice 2002 a été revu et corrigé lors du dernier Conseil d'administration du 1/10/02.

La proposition de poste se décline en 3 thèmes principaux (cf. profil ci-joint):

- développer des activités éducatives dans la vallée de la Bresle: identification de thèmes à développer, recherche des partenaires dans le domaine, montage de projets...
- valoriser la Bresle sur le plan touristique, (découverte du patrimoine bâti, chemins de randonnée...) en collaboration avec les organismes compétents (CDT, OTSI, PAT vallée de l'Yères...)
- mettre en œuvre les actions nécessaires au développement de la pêche et du tourisme pêche dans la vallée: assistance auprès des AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) de la Bresle, règlement intérieur commun, amélioration de la réciprocité en vallée de la Bresle, ...

Les membres du Conseil d'administration se prononcent favorablement sur ce nouveau profil et autorisent le Président à mener toutes les démarches de recrutement. Il est décidé que le recrutement se fera à partir du mois de mars 2003.

- Etude « migrants »

A la suite de l'ouverture des offres, il apparaît que celles-ci sont bien supérieures au montant estimatif qui était de 200 000€. Le Conseil d'administration autorise donc le président à signer le marché d'études sur la franchissabilité des ouvrages par les poissons migrants et ce dans une limite fixée à 230 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Guy LACHEREZ